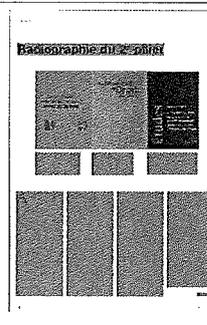


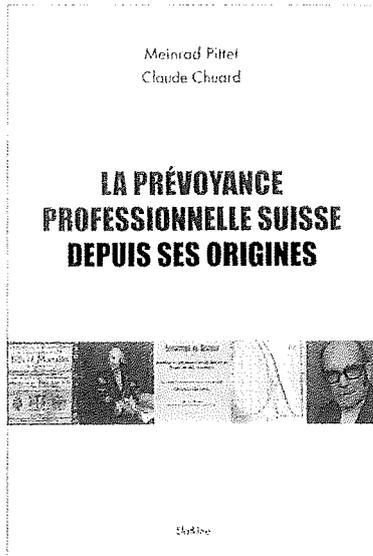
Plaidoyer  
1001 Lausanne  
021/310 73 62  
www.plaidoyer.ch

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse spécialisée  
Tirage: 600  
Parution: 6x/année



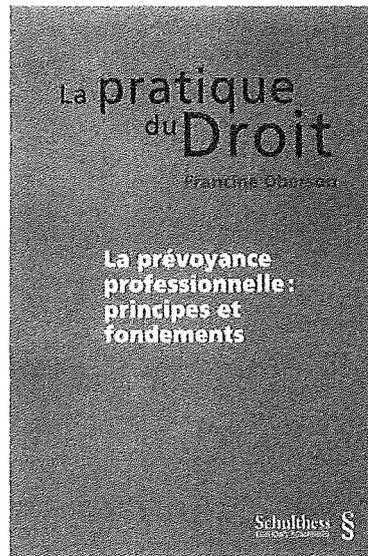
N° de thème: 844.3  
N° d'abonnement: 844003  
Page: 28  
Surface: 33'366 mm<sup>2</sup>

## Radiographie du 2<sup>e</sup> pilier



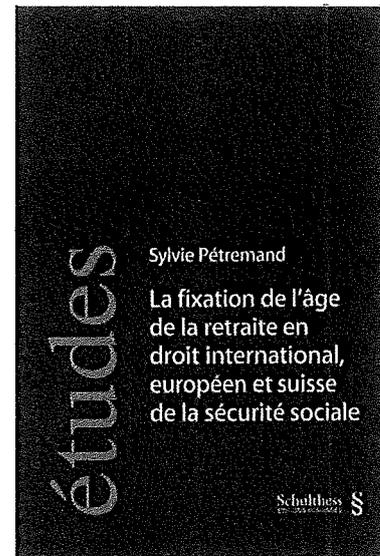
*La prévoyance professionnelle suisse depuis ses origines*

**Meinrad Pittet, Claude Chuard**  
Genève, Slatkine, 2013,  
491 pages, 39 fr.



*La prévoyance professionnelle: principes et fondements*

**Francine Oberson**  
Schulthess Editions romandes, 2013,  
212 pages, 69 fr.



*La fixation de l'âge de la retraite en droit international, européen et suisse de la sécurité sociale (études)*

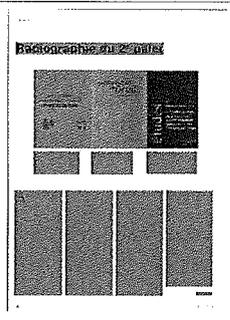
**Sylvie Pétremand**  
Schulthess Editions romandes, 2013,  
552 pages, 94 fr.

**A** l'heure où Alain Berset propose d'abaisser le taux de conversion du 2<sup>e</sup> pilier de 6,8 à 6% et de repousser l'âge de la retraite anticipée pour le fixer à 62 ans au minimum, divers ouvrages permettent d'effectuer une radiographie du système suisse de retraite. Faisant partager les vastes connaissances empiriques acquises tout au long de son activité professionnelle, Meinrad Pittet dresse un constat critique du système en relevant, par exemple, qu'il n'est pas normal, dans certains plans de prévoyance, que les bas salaires financent les hauts revenus. Il

juge critiquable que, alors que la gestion du 2<sup>e</sup> pilier est paritaire, certaines mesures d'assainissement appliquées, telles que les baisses du taux d'intérêt crédité et du taux de conversion, sont supportées uniquement par les assurés. Toute mesure prise pour assurer et pérenniser l'équilibre financier d'une institution de prévoyance devrait donc impliquer un effort financier égal de l'employeur et des assurés. L'auteur plaide encore en faveur d'un système de retraite géré par des institutions de prévoyance plus grandes, en mesure de réduire leurs coûts, tout en optimisant la gestion de leur for-

tune. Pour que le 2<sup>e</sup> pilier reste crédible, avertit-il, il faut garantir le taux de conversion et l'intérêt crédité sur les comptes individuels des assurés.

Le livre de Francine Oberson comblera une lacune, puisqu'il n'existait jusqu'alors aucun ouvrage pratique et didactique en français, accompagné d'explications complémentaires et d'exemples de calculs concrets, dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Ecrit dans un but de vulgarisation de ce domaine complexe, il traite à la fois des prescriptions minimales contenues dans la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieill-



Plaidoyer  
1001 Lausanne  
021/ 310 73 62  
www.plaidoyer.ch

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse spécialisée  
Tirage: 600  
Parution: 6x/année

N° de thème: 844.3  
N° d'abonnement: 844003  
Page: 28  
Surface: 33'366 mm<sup>2</sup>

lesse, puis du cas des caisses allant au-delà de ces minima et des exigences auxquelles ces dernières sont soumises. Le cas du partage des prestations de sortie en cas de divorce et de la mise en gage ou du versement anticipé dans le cadre de l'encouragement à la propriété d'un logement sont expliqués à l'aide d'exemples concrets. Les diverses formes d'organisation de l'institution de prévoyance (fondation, coopérative ou institution de droit public) sont traitées dans une quatrième partie, alors que la dernière se penche sur les aspects fiscaux.

La thèse genevoise de Sylvie Pétremand analyse les conclusions des travaux réalisés à propos de l'âge de la retraite dans le cadre de l'ONU, de l'OIT, de l'OCDE ainsi que du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne. L'auteur plaide pour des principes d'assouplissement de l'âge de la retraite permettant de tenir compte de l'hétérogénéité des situations, sans savoir cependant si le taux global des travailleurs âgés augmentera en conséquence.

**Sylvie Fischer**